

**A l'attention des parents de l'école SAINTE ELISABETH,  
Dernières précisions avant le retour à l'école du 2 novembre 2020, en vigueur  
jusqu'au 1<sup>er</sup> décembre et soumises à réévaluation si le contexte évoluait.**

Chers parents,

Mercredi 28 octobre 2020, le Président précisait le retour au confinement dès ce vendredi 30 octobre.

Il réaffirmait l'**ouverture des établissements scolaires, dans des conditions sanitaires plus affinées.**

.....

**Vous trouverez ci-joint les mesures sanitaires de notre établissement scolaire.  
Elles sont un additif à notre règlement en cas de période épidémique.**

\* **Matin, et soir, l'entrée et les sorties** des élèves se feront de façon différenciée. Nous vous demandons de toujours veiller à la distanciation sociale dans les temps d'attente.

Les entrées et les sorties des CM et GS se feront par le grand portail (rue des Bonnetiers).

Les entrées et les sorties des enfants de CE2, se feront par la porte en bois de la terrasse Talamon. Celles des enfants de CP et CE1 par leurs issues de secours terrasse Talamon. En ce qui concerne les fratries, les plus grands viendront rejoindre la sortie de leur petite sœur ou petit frère pour sortir ensemble. Là encore nous vous demandons de respecter les distances sociales en les attendant.

Seul le midi, est commun à tous, vu le petit nombre d'externes, et s'effectue comme d'habitude par la porte en bois terrasse Talamon. Si durant cette période l'effectif d'externes devait grandir, nous pourrions réviser cette procédure.

\* **En classe**, les enfants seront placés autant que possible à distance des autres. L'enfant utilisera son propre matériel. Rien ne nous interdit les manipulations d'apprentissage ; mains et matériel commun seront désinfectés à chaque utilisation.

\* **A l'intérieur de l'établissement une circulation alternée** est établie de manière à ne pas croiser d'autres classes lors des déplacements.

\* **Les classes sortent en récréation par groupe de manière échelonnée** ; La cour sera partagée en 2 espaces distincts afin d'éviter au maximum le brassage.

**Une liste de jeux** à disposition des enfants, qui permettent de garder la distance réglementaire entre eux. **Nous comptons sur vous chaque jour pour leur rappeler combien il est essentiel de respecter les mesures barrière, même s'ils recevront au quotidien des rappels de notre part.**

\* Il en va de même pour la cantine. **Il y aura 3.** Le service se fera par groupe, répartis sur les 2 réfectoires. Les enfants à table sont assis le plus à distance possible. Les consignes seront rappelées au début de chaque repas et chaque fois que cela s'avèrera nécessaire.

**Merci de fournir une bouteille d'eau d'1 litre, marquée du nom de votre enfant.**

Sur la pause méridienne, les 2 cours seront utilisées avec la même proposition de jeux. Si les élèves souhaitent apporter leur corde à sauter, petites figurines, ou encore une petite voiture, ce sera possible à la condition que le jouet soit marqué et non prêté.

**\* Le lavage des mains à l'eau et au savon pendant 30 secondes et un séchage avec essuie-mains à usage unique sera réalisé, à minima :**

- A l'arrivée ;
- Avant de rentrer en classe, notamment après les récréations ;
- Avant et après chaque repas ;
- Avant d'aller aux toilettes et après y être allé ;
- Après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué ;
- Autant que de besoin après avoir manipulé des objets possiblement contaminés ;
- Le soir avant de rentrer chez soi.

**Le gel hydro alcoolique pourra également être utilisé sur distribution par l'enseignant(e).**

**\* La garderie aura lieu dans des espaces élargis (dehors dans des espaces délimités par classe ou dans tout le réfectoire).** Il n'y aura pas de devoirs surveillés. Aurélie étant mobilisée pour la désinfection des surfaces. Cependant rien n'interdira un enfant qui souhaite travailler de le faire, même si les conditions ne sont pas optimales.

*Si vos conditions de travail permettent de venir récupérer vos enfants plus tôt à la garderie, nous vous en serions reconnaissants. Nous pourrions libérer Francine pour lui permettre de répondre aux exigences sanitaires draconiennes et ne pas finir trop tard.*

**\* Les locaux seront désinfectés tous les jours et la cantine après chaque service.**

**Toutes les pièces utilisées seront aérées dès que leur occupation le permettra.**

Afin de permettre le respect des distanciations physiques et le non brassage sur la prise du repas des enfants, nous allons établir un **roulement** : 1 niveau mangera des repas froids dans sa classe chaque jour, soulageant ainsi l'espace du réfectoire. Sur les 4 semaines à venir, cela représente 3 ou 4 fois pour chaque niveau (du CP aux CM2).

Voici le roulement prévu :

	<b>Lundi 2, 9, 16, 23</b>	<b>Mardi 3, 10, 17, 24</b>	<b>Jeudi 5, 12, 19, 26</b>	<b>Vendredi 5, 13, 20, 27</b>
<b>Semaine 1</b>	CE1	CE2	CM1	CM2
<b>Semaine 2</b>	CP	CE1	CE2	CM1
<b>Semaine 3</b>	CM2	CP	CE1	CE2
<b>Semaine 4</b>	CM1	CM2	CP	CE1

**\* Concernant le port du masque :** il sera obligatoire pour les enfants dès 6 ans (classe de CP) sur tous les temps scolaire. Il vous appartient de fournir à votre enfant un masque qu'il portera dès son arrivée et un autre masque pour l'après-midi dans une pochette réservée à cet usage.

Il est obligatoire pour les enseignants et les personnels.

**Les masques sont aujourd'hui accessibles à tous dans les commerces.** Vous pouvez aussi confectionner vos masques en suivant la réglementation Afnor.

\* **Attention, nous nous réservons le droit d'éviction d'un enfant s'il ne respectait pas volontairement les mesures barrières**, mettant en danger la sécurité d'autrui.

\* **Il existe un protocole très précis concernant un enfant « malade » :**

**Isolement / masque et appel aux parents / Déclaration aux autorités sanitaires compétentes qui nous orienteront vers les démarches suivantes, pouvant être de l'ordre de l'obligation de se faire tester, de la fermeture d'une classe, voire de l'école dans certains cas...**

**A NOTER :**

**NOUVEAU :** Dans tous les cas, il vous est demandé **une attestation pour le retour à l'école** de votre enfant. Vous trouverez le modèle d'attestation en annexe de ce document.

Vous trouverez également ci-joint, **2 fiches explicatives en cas de suspicion et de cas confirmé**. Il est également décrit ce que peut être **un cas contact à risque**.

Merci de faire bonne lecture de ces documents.

*Nous avons su ensemble faire face dès le début de cette pandémie, et nous continuerons ensemble.*

*Même si l'étau semble se resserrer, pour les enfants, nous nous devons d'être toujours joyeux sans être inconscients. Permettons leur cette insouciance qui les caractérise sans être indifférents.*

*Apportons de la lumière partout où nous le pouvons ; être enjoués ne signifie pas être détachés. Et restons heureux de nous retrouver.*

## ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) :  
**[Prénom et Nom]**

demeurant :  
**[Adresse]**

représentant légal de :  
**[Prénom et Nom de l'élève]**

atteste sur l'honneur que

- 🍏 mon enfant présente depuis le ..... [date du constat des symptômes] des signes évocateurs de la Covid-19 ;
- 🍏 le médecin consulté le ..... [date de la consultation] suite à l'apparition de signes évocateurs n'a pas diagnostiqué une suspicion de la Covid-19 et n'a pas prescrit de test RT-PCR ;
- 🍏 le résultat du test RT-PCR réalisé le ..... [date du test] est négatif ;
- 🍏 le résultat du test RT-PCR réalisé le ..... [date du test] est positif ;
- 🍏 mon enfant, testé positif à la Covid-19 le [date du test] ne présente plus de symptômes évocateurs de la Covid-19.
- 🍏 [autre, à préciser]

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à ..... **[commune]**, le .....**[date]**

Signature

.....  
**[Prénom] [Nom]**



COVID-19

## DIRECTEURS D'ÉCOLE : QUE FAIRE SI UN ÉLÈVE EST SUSCEPTIBLE D'AVOIR LA COVID-19 ?

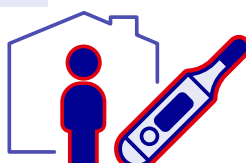
CAS N° 1



### L'élève est identifié comme un « contact à risque » de Covid-19<sup>1</sup>

- Dès le signalement que doit faire la famille, le directeur d'école rappelle la procédure à suivre :
  - rester à domicile ;
  - éviter les contacts ;
  - consulter un médecin (ou la plateforme en ligne Covid-19) ;
  - suivre les recommandations de l'assurance maladie.
- L'élève revient à l'école au bout de 7 jours après le dernier contact avec le cas confirmé sans qu'un test ne soit obligatoirement réalisé, à condition qu'il ne présente pas de symptômes. Ces modalités (délais, test) peuvent être différentes s'il vit sous le même toit que le cas confirmé.

CAS N° 2



### L'élève est à la maison et présente des symptômes évocateurs<sup>2</sup>

- Dès le signalement par la famille, le directeur d'école rappelle la procédure à suivre :
  - rester à domicile ;
  - éviter les contacts ;
  - consulter un médecin (ou la plateforme en ligne Covid-19).
- Si les symptômes ne sont pas banaux ou persistent, le retour à l'école ne se fait que si les parents attestent par écrit avoir consulté un médecin et qu'un test n'a pas été prescrit. À défaut, le retour se fera après 7 jours (si disparition des symptômes).

CAS N° 3



### L'élève est à l'école et présente des symptômes évocateurs<sup>2</sup>

- Le directeur d'école fait immédiatement isoler l'élève (avec un masque à partir de 6 ans) en présence d'un adulte masqué.
- Le directeur d'école prévient la famille pour qu'elle vienne chercher l'enfant et rappelle la procédure à suivre :
  - rester à domicile ;
  - éviter les contacts ;
  - consulter un médecin (ou la plateforme en ligne Covid-19).
- Si les symptômes ne sont pas banaux ou persistent, le retour à l'école ne se fait que si les parents attestent par écrit avoir consulté un médecin et qu'un test n'a pas été prescrit. À défaut, le retour se fera après 7 jours (si disparition des symptômes).

Le directeur d'école, en lien avec l'IEN, propose une solution de continuité pédagogique.

<sup>1</sup> Toute personne ayant eu un contact direct avec un cas confirmé sans mesure de protection efficace. L'identification est assurée par l'ARS.

<sup>2</sup> La liste des symptômes évocateurs peut être consultée dans la foire aux questions en ligne sur [education.gouv.fr](https://www.education.gouv.fr). Les rhinites seules ne sont pas considérées comme des symptômes évocateurs de Covid-19.



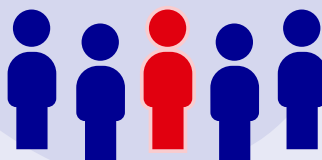
GOVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS



0 800 130 000  
(appel gratuit)



## DIRECTEURS D'ÉCOLE : QUE FAIRE SI UN ÉLÈVE EST UN CAS CONFIRMÉ DE COVID-19 ?



- Dès le signalement que doit faire la famille, le directeur d'école rappelle que **l'élève ne doit pas retourner à l'école avant le délai défini par son médecin** (au plus tôt, 7 jours après le test ou le début des symptômes).
- **Le directeur d'école, en lien avec l'IEN, informe l'IA-Dasen** qui prend contact avec l'agence régionale de santé (ARS).
- Le directeur d'école élabore, avec l'appui du personnel de santé scolaire, la liste des personnes (élèves et agents) susceptibles d'avoir été en contact à risque avec l'élève malade.
- Après validation de la liste par l'IA-Dasen et ses conseillers médicaux et infirmiers, **le directeur d'école informe tous les personnels et toutes les familles de la situation** et il demande aux personnels et aux élèves de la liste de rester chez eux par précaution en attendant la liste définitive de l'ARS.
- **Le directeur d'école, en lien avec l'IEN, met en place une solution de continuité pédagogique.**
- L'ARS, avec l'appui de l'IA-Dasen et de ses conseillers techniques, valide la liste des élèves et des personnels devant être isolés 7 jours.
- **Les personnes non retenues dans cette liste sont autorisées à retourner dans leur école.** Le directeur d'école en informe les familles.
- Les personnels, identifiés comme « contacts à risque », doivent faire un test et ne pourront revenir dans l'école **que si leur test, réalisé 7 jours après le dernier contact avec le cas confirmé, est négatif.** Les élèves ne doivent pas obligatoirement faire un test mais ils doivent observer un isolement de 7 jours.



### IDENTIFICATION DES CONTACTS À RISQUE

- Lorsque le masque grand public est porté par un cas confirmé et une personne, cette dernière n'est pas considérée comme contact à risque.
- Lorsqu'un écolier est cas confirmé, les personnels ne sont pas considérés comme contacts à risque dès lors qu'ils portent un masque grand public de catégorie 1 (comme ceux fournis par le ministère en charge de l'éducation nationale). De même, les autres élèves de la classe ne sont pas considérés comme contacts à risque.
- Lorsque trois cas confirmés surviennent parmi les élèves d'une même classe, toute la classe est considérée comme contacts à risque.

